

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18273 - 71ÈME ANNÉE

Emploi : face aux promesses démagogiques,
un plan de développement

L'Union PCR-Progrès propose la rupture pour sortir du chômage



Meeting unitaire à Sainte-Suzanne.

Témoignages d'hier a rappelé l'impact des décisions politiques prises par Didier Robert et Bello-Annette dans l'aggravation du chômage à La Réunion depuis 2008. Ces choix ont accentué une crise structurelle déjà importante : l'économie ne crée pas suffisamment d'emplois. Rien que pour stabiliser le chômage, il faudrait créer 7.300 emplois par an. Sur la durée d'un mandat de conseiller régionale, cela représente 43.800 emplois. Quand une candidate affirme qu'elle veut que 100.000 Réunionnais soient au chômage en 2021, alors elle doit prendre des mesures pour créer entre 13.000 et 20.000 emplois par an selon la définition du chômeur. Jamais ce chiffre n'a été atteint dans le cadre actuel, même quand les grands chantiers soutenaient l'économie. Comment croire à de telles promesses ?

Le chômage est le problème numéro un à La Réunion. Rares sont les familles éparpillées. Lors de cette campagne électorale, des candidats annoncent la création de dizaines de milliers d'emplois tout en maintenant le système actuel.

Du côté de Bello-Annette, la promesse de campagne est de faire passer le taux de chômage de 30 à 20 %. Traduit en chiffres par Huguette Bello, cela voudrait dire faire passer le nombre de chômeurs en catégorie A à 100.000 au lieu de 130.000. C'est donc la promesse d'une création nette de 30.000 emplois en 6 ans. D'autres candidats surenchérisent derrière. Les promesses de dizaines de milliers d'emplois s'accumulent. Elles rappellent la démagogie de Didier Robert en 2010 : 15.000 emplois dans le tourisme, 4.000 grâce aux 2.000 bus. Le résultat est l'aggravation du chômage.

La réalité

Les dizaines de milliers d'emplois promis par ces candidats se feront dans un cadre qui reste le système actuel. Afin de savoir ce que ce système peut produire, il est intéressant de se pencher sur une étude de l'INSEE parue pas plus tard que le mois dernier. Tout candidat aux régionales qui se respecte doit donc avoir bien en tête les données de cette étude de la série des Comptes économiques rapides de l'Outre-mer. Elle indique que la population active augmente chaque année de 7.300 personnes depuis 2007. Ce nombre a augmenté par rapport à la période précédente. 7.300 personnes par an, cela représente sur un mandat de 6 ans 43.800 emplois à créer pour empêcher le chômage d'augmenter.

Les jeunes sont de grandes victimes de ce manque d'emplois. L'étude de l'INSEE évalue à 1.500 le nombre de jeunes Réunionnais qui choisissent l'exil, alors que ce nombre était de 600 par an quand Paul Vergès dirigeait la Région Réunion. L'incapacité du système actuel à créer des emplois en nombre suffisant, et les décisions politiques qui ont aggravé cette carence vont encore pousser des jeunes à préférer l'émigration.

Les promesses

Une candidate propose aux Réunionnais que 100.000 d'entre eux soient au chômage en 2021. Elle doit donc trouver des recettes pour qu'aux 43.800 emplois s'ajoutent plus de 35.000 autres nécessaires pour faire baisser le nombre de chômeurs en catégorie A. Cela fait 78.500 emplois à créer en 6 ans. Si le but est de ramener le nombre d'inscrit à Pôle emploi à 100.000 personnes en 2021, alors il faudra créer 120.000 emplois. Pour respecter la promesse, le nombre annuel de créations d'emploi devra donc être compris entre 13.000 et 20.000 en restant dans le système actuel.

Ces nombres sont à comparer avec ce que l'économie était capable de créer avant que Didier Robert et Bello-Annette donnent le signal de l'arrêt des grands chantiers dans leurs communes respectives. C'était 6.300 emplois par an.

6.300 emplois par an, c'était le maximum possible pour le système actuel. Comment alors créer pendant 6 ans entre 13.000 et 20.000 emplois sans changer de système et en concentrant tous les crédits sur une route en mer de 12 kilomètres. Cette NRL est en effet incapable de créer autant d'emplois.

Rupture nécessaire

Loin des promesses démagogiques, l'Union des Forces de Progrès pour

le Développement et l'Égalité propose la rupture avec ce système. L'objectif est un plan de développement sur 20 ans pour que les Réunionnais puissent vivre dans le plein emploi.

Cela comprend des mesures urgentes pour structurer l'économie sociale et solidaire, avec la création de services d'intérêts publics dans l'environnement et l'aide à la personne. C'est également un plan pour atteindre l'autonomie énergétique avec le développement de nouvelles filières. C'est aussi une relance des grands chantiers avec la construction de routes pour désenclaver le Sud et l'Est, et le lancement d'un train qui ira de Saint-Joseph à Saint-Benoît en passant par Saint-Denis.

Toutes ces mesures placeront La Réunion sur le chemin du développement. Mais la crise est telle que le chômage mettra encore de longues années à disparaître. C'est pourquoi l'Union PCR-Progrès veut développer les relations avec les pays voisins. Ces derniers ont une forte croissance économique et ont besoin de compétences. Au lieu de s'exiler en France, des Réunionnais pourraient donc aller travailler dans les pays d'à côté. Avec la création d'une base low-cost à Pierrefonds annoncée par Patrick Lebreton, ces Réunionnais pourraient rentrer au pays au moins une fois par mois.

Ces mesures amènent une rupture avec le système actuel, seule solution pour libérer les énergies nécessaires à l'inversion de la courbe du chômage.

Demain

Rassemblement pour la jeunesse

Demain à 10 heures à Bassin Bleu Sainte-Anne, les Jeunes des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité présenteront leurs propositions, en présence de Patrick Lebreton.

Édito

L'Union PCR-Progrès a pris le parti de dire la vérité à la population

Un Conseil régional a des compétences définies par la loi. Les textes fixent des limites qui doivent éviter les doublons entre les assemblées. Quand le gouvernement de l'alternance en 1981 lance la décentralisation, il s'engage à tenir compte des spécificités de La Réunion. C'est le maintien dans notre île d'une seule assemblée. Au Conseil général devait succéder le Conseil général et régional doté des compétences des deux assemblées. Mais une erreur dans la rédaction du projet de loi a amené son rejet par le Conseil constitutionnel. L'erreur n'a pas été réparée. Et depuis 1983 coexistent sur un territoire de 120 kilomètres sur 60 deux assemblées élues par les mêmes électeurs, mais avec des compétences différentes. Une des conséquences de cette situation, c'est de favoriser la confusion. Elle est entretenue par des candidats qui misent sur cette confusion pour tenter d'obtenir un poste.

Chacun se souvient qu'en 2010, Didier Robert avait promis la création d'un réseau de transports par autocar en site propre, fonctionnant avec 2.000 bus. Cette annonce avait pour but de créer un pendant au projet de tram-train soutenu par l'Alliance et financé par la Région et le gouvernement. Mais à la différence du projet de l'Alliance qui entre dans les compétences de la Région, réseau ferré, celui de l'opposition marchait sur les compétences du Conseil général, la collectivité responsable du transport par autocar entre les villes. On sait ce qu'il est advenu depuis de la promesse des 2.000 bus, mais le plus grave a été l'arrêt du chantier du tram-train qui a poussé des milliers de Réunionnais vers le chômage. L'an dernier, les faits ont montré que la Région n'est pas compétente dans les bus. Le Conseil général a remodelé le réseau des Cars Jaunes, ce qui a entraîné l'achat de dizaines de nouveaux bus. Lors de la conférence de presse de présentation, Pierre Vergès et Nassimah Dindar avaient souligné que ces investissements n'avaient pas été alors soutenus par la Région.

Jeudi, c'était au tour de Bello-Annette de jouer sur la confusion. Ils disent lutter contre les incinérateurs. Mais il est important de rappeler que cette question dépend du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. L'adjectif départemental signifie, comme son nom l'indique, que cette question est du ressort du Conseil départemental. La seule responsabilité de la Région dans le domaine du traitement des déchets, c'est l'élaboration d'un plan concernant l'industrie, un volume beaucoup moins important que ce qui est produit par les familles. Comme Bello-Annette ne font pas campagne sur le thème de l'assemblée unique, ils sont donc dans le cadre actuel de la loi qui dit très clairement que les incinérateurs pour traiter les déchets ménagers dépendent du Conseil départemental. Ils entretiennent la confusion. Cette méthode en vigueur chez Didier Robert permet d'éviter de dire à la population quels sont les projets dans les questions qui relèvent de la Région.

Comment Didier Robert et Bello-Annette comptent-ils faire face aux conséquences économiques et environnementales de la crise de la canne à sucre ? Quelle organisation proposent-ils au monde économique menacé par la concurrence des pays voisins ? Comment vont-ils augmenter la part des énergies renouvelables en soutenant la construction de la nouvelle route du littoral ?

Avec eux, la population n'est pas informée. Seule l'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité a pris le parti de dire la vérité à la population sur les prochaines échéances. Avec l'Union PCR-Progrès, pas de diversion, le débat porte sur les responsabilités qu'auront à assumer les prochains conseillers régionaux.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Collectivités

Le SIDELEC a fêté ses 15 ans

Hier, le SIDELEC a commémoré ses 15 ans à son siège de Sainte-Suzanne. L'occasion de présenter un bilan et des perspectives pour l'institution présidée par Maurice Gironcel.



Autour du président Maurice Gironcel, les invités à la cérémonie du 15e anniversaire du SIDELEC.

Ce vendredi 23 octobre 2015, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de La Réunion (SIDELEC) a célébré ces 15 ans en présence notamment de Maurice Gironcel, Président du SIDELEC, Maurice Barate, Secrétaire général de la Préfecture de La Réunion, Jean-Bernard Terrier, Directeur Régional Adjoint d'EDF, Alin Guezello, Conseiller Régional et Président Directeur Général de la SPL Energie, Daniel Gonthier, Maire de Bras Panon, Conseiller départemental et Président du Parc National des Hauts, Vanessa Miranville, Maire de la Possession, Cyrille Hamilcaro, directeur de l'Association des maires de La Réunion et des élus du syndicat intercommunal.

Des partenaires privés, des entreprises de travaux et bureaux d'étude, ainsi que les agents de l'établissement public étaient aussi invités à cette cérémonie.

La célébration du 15e anniversaire du SIDELEC a permis de rappeler son histoire. Il est né en 2000 sous l'impulsion de Jean-Louis Lagourgue, alors Président de l'Association des maires, de la Direction de l'Agriculture de la Forêt, et de la Fédération Nationale des Régies Concédantes. Dès le départ, l'idée

était de regrouper toutes les communes de La Réunion pour constituer un syndicat intercommunal d'électricité a été soutenue par l'Etat.

Energie positive

L'objectif était de créer un nouvel outil à vocation unique pour l'électrification des habitations en zone rurale dans le but d'amener l'énergie électrique dans tous les foyers réunionnais.

Depuis 15 ans plusieurs équipes se sont succédées à la tête de cette institution, avec une pensée pour le Président feu Bruno Taïlamé qui a dirigé le SIDELEC de 2004 à 2007. De l'avis de tous, il a été un homme exemplaire dans cette responsabilité.

Depuis l'an dernier, le SIDELEC est présidé par Maurice Gironcel. Il est maire de Sainte-Suzanne, une commune qui a reçu plusieurs distinctions récompensant sa politique de développement durable. Sainte-Suzanne est ainsi une ville à énergie positive, c'est-à-dire qu'avec les énergies renouvelables, elle est capable de produire plus d'énergie

que sa consommation totale. Elle a aussi obtenu le Ruban bleu du Développement durable, une récompense nationale.

Le travail mené pour l'électrification rurale a permis aux Réunionnais d'avoir accès à cette énergie. Le nouveau défi est de produire cette ressource sans pollution. Des pistes existent qui sont mises en œuvre à Sainte-Suzanne. Elles montrent que l'autonomie énergétique est possible, à condition que la politique suivent les paroles.

Nouvelles conventions

Un des temps forts des 15 ans du SIDELEC a été la signature d'une convention entre le l'établissement et EDF ainsi qu'un protocole avec la SPL Energie.

La convention avec EDF porte sur l'enfouissement des réseaux dans le cadre des travaux d'électrification rurale avec un volet environnemental. Le protocole avec la SPL Energie a pour but la mise en place d'un schéma directeur de l'enfouissement du réseau électrique de La Réunion, soit 4800 kilomètres de lignes.

Sur ce point, il s'agit de supprimer les pollutions visuelles ;

assurer une meilleure qualité de service ; agir sur les contraintes réglementaires ; participer à l'activité économique du BTP à travers de nombreux chantiers pourvoyeur d'emplois sur toute l'île. C'est toute La Réunion qui y gagnera !

La cérémonie s'est clôturée par un hommage au personnel sans qui le SIDELEC ne serait pas une institution reconnue et performante. À cette démarche générale se sont ajoutées des distinctions particulières, avec la remise de récompenses aux agents les plus anciens de l'institution.

Quand SIDELEC aura 15 ans de plus, ce sera en 2030. Gageons que le 30e anniversaire de l'institution puisse se tenir pendant l'année de l'autonomie énergétique de La Réunion.

M.M.

Lutte pour l'emploi

CGTR : solidarité avec les travailleurs d'Air France

Dans une déclaration publiée hier et intitulée « Ces voyous de salariés et leurs complices syndicalistes ou le crime de lèse capital », la Confédération générale du travail de La Réunion (CGTR) affirme sa solidarité avec les travailleurs d'Air France en lutte.



« Extraire un fait d'actualité de son contexte pour confondre la poutre et la paille. Délivrer le message idéologique et mieux faire dire à la réalité, qu'importe, ce qu'elle ne dit pas. « Ces s... ps de travailleurs qui se criminalisent : trop c'est trop : c'est le moment de sévir, Justice doit rester à la force... patronale.

Exit le climat de violence créé par la direction : après 15 000 emplois supprimés, 2900 en plus. Des milliers de familles brisées sur l'autel du roi Mammon.

La banalisation quotidienne de la violence du capital contre la mise en boucle intempestive de ce fait d'actualité sociale sur les principaux médias dans le monde.

L'opération idéologique menée tambour battant par le patronat et ses affidés politiques avec la complicité active du quatrième pouvoir aux

maines du grand capital !

La violence, c'est les mots et coups de menton de Valls et de Macron : les patrons voyous ça n'existe pas pour eux, ils vont les chercher chez les sans dents.

La violence, c'est le coup de force du gouvernement pour imposer l'accord minoritaire lors des négociations du PPCR se décrédibilisant totalement quant à sa volonté de voir émerger une démocratie sociale, portant un coup au « dialogue social » pourtant son alpha et oméga en la matière.

La violence, ceux sont les propos d'un dirigeant d'Air France plus qu'équivoques sur ce que c'est qu'un enfant aujourd'hui et ce qu'il était hier en parlant de l'interdiction du travail des enfants.

La violence contre le peuple et la nation grecs coupables de vouloir déclinier la démocratie et la souve-

raineté nationale.

Violente, immorale, la loi Macron qui dit qu'un travailleur licencié à tort ne sera pas pour autant indemnisé ni réintégré !

La violence dans la tromperie : « n'ayez crainte, on ne touchera pas aux 35h » dit Hollande alors que Smart fait le contraire dans le silence assourdissant des donneurs de leçons ès responsabilité et que la loi Rebsamen permet de négocier la durée du travail par accord d'entreprise.

Nos revendications (emploi, salaires et minimas sociaux, conditions de travail, services publics, égalité de genre...) sont notre antidote à la violence patronale et gouvernemental.

La CGTR le 23 octobre 2015
Ivan Hoareau CGTR »

Oté

Sansa pangar tanponaz konm déor !

Dopi yèr d'si télé, dann radio i anparl aryink tanponaz laba déor rant in bis sharzé d'moun èk in kamyon koté bordo la ba. In tanponaz grav minm, néna 42 mor, la plipar té brilé vif, i di sé lo pli grav laksidan dopi in bon bout tan. In bis ranpli èk domoun azé té i sava an parti pou trwa-kat zour la bat dann in kamyon. Lé vré in laksydan i provyin pa mé ni dwa domann a nou, si zordi nou néna pou vréman la sékirité kan ni pran la rout, vik néna doplizanpli loto i roul.

Lo tanponaz laba déor i ariv zis o moman ousa gouvérman, èk la lwa Makron lo donn lakor bann konpani tranpor pou fé konkirans èk lo trin. Minm lo prézidan la konpani, i di néna son bann bis. Sakifé ké boudikont li konkirans a li li minm. Sis mwa avan la konférens si lo klima, avan la kop 21, lo gouvérman la donn lakor san argard léta la rout, é konm pou fé lékonomi bann bis va plito roul d'si la nasyonal minm mandoné d'si la rout la kominn plito pran lotorout.

Ni koné transpor lo kar, konm kamyon i kontribi pou goumant bann zémisyon d'gaz, mandoné ni konpran pa télman poukoué i antèt konm sa. Lo tanponaz déor i fé mazinn a mwin zéléksyon èk lo prézidan la rézyon an 2010. Pou konkiranss lo tram-trin li lavé promèt 2500 bis san argard si néna shomin, si shomin lé asé larz tousala. Malorozman laktyalité i rapèl a nou, ké na pwinn dot solisyon. Lo trin lé pli sir é daborinn lé pli prop. Sansa pangar tanponaz konm déor !

Justin

« Mon kèr lé konm in kèr d'solèy ! » – in kozman pou la rout

Sé-pa si zot i koné ousa kozman-la i sort ? Poitan pou èt koni li lé koni ! Lo moun la ékri sa, dann tan lontan, lé ankor plis koni : sé in moun i apèl Fourcade é konm zot i doi konète, li la fé bann séga avèk Fossy. Figir azot sé li k'la ékri « ti flèr émé », in shanté in bonpé rant nou i koné. Sak lé intérésan la-dan sé lo zé d'mo avèk « kèr » : kèr d'solèy sé solèy poikan, kèr d'moun sé plito lo santiman d'moun. Moin mi pans i moun lé konm moin la di, li lé vayan vèy pa koman, li lé bon pou pète dé flam. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète tazantan dakor rantre nou.